

Ministère chargé de l'environnement Règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

Articles L.411-6 et R. 411-39 paragraphe I du code de l'environnement

Une fois complété, ce formulaire et les documents complémentaires que vous souhaiteriez y annexer doivent être adressés à la préfecture du département du lieu de détention des spécimens des espèces concernées (Direction départementale de la protection des populations).

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Autres références

## 1. Coordonnées du demandeur

Nom, prénom

### Adresse

N° et voie

Complément  
d'adresse

Code postal

Localité

### Moyens de contact

N° de téléphone  
(facultatif)

N° de portable  
(facultatif)

Adresse  
électronique

## 2. Espèces concernées

Indiquez les espèces détenues (Cf annexe pour la liste des espèces réglementées)

Nom de l'espèce

Nombre de  
spécimens

Date d'obtention du ou des  
spécimens

**Décrivez le lieu de détention des animaux (y compris l'adresse physique si elle est différente de celle de votre domicile)**

### 3. Rappel des conditions auxquelles est subordonnée la détention

Les animaux sont détenus à des fins non commerciales

Les animaux sont détenus conformément à la réglementation en vigueur sur la faune sauvage captive

Les animaux étaient détenus avant les dates fixées par l'arrêté relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes

Les animaux sont détenus en captivité et toutes les mesures appropriées sont prises pour s'assurer qu'ils ne puissent pas s'échapper

Les animaux ne se reproduiront pas et ne pourront pas être remplacés après leur mort naturelle

Une sanction est applicable en cas d'introduction volontaire (article L.415-3 du code de l'environnement : 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende) ou involontaire (article R.415-1 du code de l'environnement : contravention de 4<sup>ème</sup> classe) dans le milieu naturel d'une espèce réglementée au titre des espèces exotiques envahissantes

### 4. Commentaires libres

### 5. Engagement du demandeur

J'atteste de l'exactitude des informations fournies et m'engage à respecter les conditions mentionnées au point 3

Fait à :

Le \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Signature du demandeur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.